

COMPTE RENDU DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2016 À SAINT CRÉPIN IBOUVILLERS

I – Désignation du secrétaire de séance

Monsieur CHORIER Christian est désigné secrétaire de séance.

II – Approbation du compte-rendu du comité syndical du 16 juin 2016

Le compte-rendu du comité syndical du 16 juin 2016 ne suscite aucune remarque et **est donc approuvé à l'unanimité**.

III – Approbation du bordereau de prix supplémentaire au contrat de DSP Méru-Vallée d'Esches

Lors de la séance, le bordereau supplémentaire de prix a été soumis à l'assemblée. Celui-ci a été réalisé au vu des difficultés rencontrées lors de l'établissement des devis de branchements particuliers et au vu de l'absence de certains produits dans le bordereau de prix initial.

Après en avoir délibéré, **le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve** le bordereau de prix supplémentaire au bordereau de prix initial (annexé au contrat de DSP).

IV – Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS)

Fin mai / début juin, les délégataires du territoire ont remis au SMEPS leur rapport annuel 2015. Suite à cela, la collectivité doit présenter son propre rapport : le RPQS.

Lors de la séance, le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau a été présenté aux élus.

Après en avoir délibéré, **le Comité Syndical approuve à l'unanimité** la diffusion au public du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable 2015.

V – Décision modificative n°1

M. FOURNIER présente la décision modificative n°1 qui est équilibrée à 0 Euro et qui concerne les écritures d'amortissement du patrimoine de l'ancien SIAEP de Laboissière en Thelle (l'intégration de ce patrimoine n'ayant été réalisée que fin juin par le SMEPS).

Après en avoir délibéré, **le Comité Syndical approuve à l'unanimité** la décision modificative n°1.

VI – Approbation de la charte qualité des réseaux d'eau potable

Afin d'obtenir le concours de l'Agence de l'Eau Seine Normandie concernant tous les travaux relatifs aux réseaux d'eau potable (dans le cadre de l'appel à projet 2016), il nous est demandé d'adhérer à la Charte qualité des réseaux d'eau potable.

De plus, le suivi de la charte, lors des chantiers, permettra au SMEPS d'attester la qualité des travaux engagés auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Après en avoir délibéré, **le Comité Syndical approuve à l'unanimité** la charte qualité des réseaux d'eau potable.

VII – Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour la sécurisation des installations de Chavençon

Le SMEPS doit sécuriser ses ouvrages dans le cadre du plan Vigipirate selon les recommandations légales suivantes :

- la mise en place d'une porte barreaudée sécurisant l'accès au réservoir ;
- la mise en place de 8 double-capots renforcés sécurisant l'accès aux forages ;
- la mise en place de protection aux orifices de ventilation avec grillage anti-insectes ;
- la mise en place d'alarmes sur toutes les trappes des forages et de la porte du réservoir.

Ces travaux sont estimés à 25 000 € et pourraient être subventionnés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Après en avoir délibéré, **le Comité Syndical approuve à l'unanimité** la demande de subvention pour la sécurisation des ouvrages de Chavençon au taux maximum.

VIII – Avis sur le projet de Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie du SDIS de

l'Oise

Dans le cadre de la réforme de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (D.E.C.I.), le SDIS de l'Oise a élaboré un projet de règlement départemental fixant les nouvelles règles de défense extérieure contre l'incendie.

Le SDIS a consulté le SMEPS sur ce projet qui était en téléchargement à l'adresse suivante : <http://www.sdis60.fr/Espaces-Prevention.1642.0.html> et protégé par le mot de passe suivant : DECIMAIRE60
Ce lien de téléchargement devait être actif jusqu'au 18 septembre 2016.

Après en avoir délibéré, **le Comité Syndical n'émet aucun avis** concernant le projet de règlement départemental fixant les nouvelles règles de défense extérieure contre l'incendie.